



Edition 2020

Des victimes à soutenir dans vos Prières

Ils ou elles sont vietnamien.ne, chinois.e, mexicain.e, burundais.e, gabonais.e, congolais.e, saoudien.ne ou égyptien.ne.

Ils ou elles sont menacé.e.s, battu.e.s, torturé.e.s, emprisonné.e.s.... pour leur engagement politique, leurs convictions, leur volonté de défendre les droits humains, coûte que coûte, au péril de leur vie, pour les faire parler ou les faire taire, mais aussi sans raison.

DANS LA NUIT DU 26 JUIN 2020.....

SOUTENEZ-LES,

ECRIVEZ-LEUR,

PRIEZ POUR EUX, POUR ELLES!

ARABIE SAOUDITE

Samar Badawi



Depuis le meurtre sauvage du journaliste Jamal Khashoggi dans les locaux du consulat saoudien à Istanbul le 2 octobre 2018, l'opinion internationale commence à prendre conscience des nombreuses violations des droits humains en Arabie saoudite.

Cette situation n'est pas nouvelle et s'est détériorée avec la montée en puissance du Prince héritier Mohammed Ben Salman (dit MBS) au sein du régime saoudien. Derrière une façade de réformiste et de libéral, ce dernier a dirigé une campagne d'arrestations et de mise au silence de toute voix dissidente ou discordante.

Durant l'été 2017, une première vague d'arrestations a particulièrement visé des religieux, des intellectuels et des activistes saoudiens. En 2018, une nouvelle vague de répression a ciblé les défenseuses des droits des femmes, dont **Samar Badawi**, arrêtée en juillet 2018.

Le 30 juillet prochain, cela fera 2 ans que **Samar Badawi** est détenue dans la prison de Dhahban près de Djeddah. Il y a un an, avec Nassima Al-Sadah, autre défenseuse des droits humains, elle a été jugée et inculpée sous le coup de la loi sur la cybercriminalité et risque jusqu'à 20 ans de prison. Elle n'a eu sa deuxième audience qu'en février 2020.

Si **Samar** reçoit des visites de ses proches, elle n'a pas la possibilité de contacter un avocat pour organiser sa défense. Elle fait partie des défenseuses qui auraient subi des violences physiques et sexuelles au cours de leurs interrogatoires.

PRIEZ POUR ELLE!
PRIEZ POUR SA LIBERATION!
ECRIVEZ LUI!

Ce n'est pas la première fois que **Samar Badawi** se retrouve en prison. Son combat a commencé en 2008 lorsqu'elle a décidé de quitter le domicile de son père. Elle l'accuse d'abuser de son droit de tutelle.

Emprisonnée pendant 7 mois en 2010 pour cette affaire, elle est relâchée sous la pression d'une campagne internationale. Dès sa sortie, elle participe à la campagne *Les femmes au volant* (#WomentoDrive) et se bat également pour le droit de vote. En 2014, elle s'engage pour la libération de son frère **Raïf Badawi**, lui aussi militant des droits humains, et de son mari **Waleed Abulhair**.

Pour lui écrire

ACAT-France—ARABIE SAOUDITE

Action NDV 2020

Samar Badawi

7, rue Georges Lardennois

75019 Paris

Nous leur transmettrons

BURUNDI



Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi, Egide Harerimana et Tércence Mpozenzi

Ils sont journalistes du média indépendant Iwacu au Burundi. Le 30 janvier 2020, le Tribunal de grande instance de Bubanza les a condamnés à deux ans et demi de prison et à un million de francs burundais d'amende chacun (environ 480 euros) pour « *tentative impossible d'atteinte à la sùreté intérieure de l'État* ». Ce procès, qui n'a duré que deux heures, n'a pas répondu aux exigences d'un procès équitable, ce qui rend la condamnation de ces personnes nulle et non avenue.

Le 20 février 2020, des experts des Nations unies ont vivement critiqué cette condamnation de journalistes qui voulaient simplement exercer leur travail de collecte d'informations et ont appelé publiquement à leur libération.

Un mois auparavant, le 16 janvier 2020, le Parlement européen, avait adopté une résolution sur la liberté d'expression au Burundi dans laquelle il invitait « *les autorités burundaises à abandonner les charges retenues contre ces journalistes et à procéder à leur libération immédiate et inconditionnelle* ».

Ces quatre journalistes avaient été arrêtés le 22 octobre 2019 dans la province de Bubanza, sans base légale, alors qu'ils s'apprêtaient à couvrir les incidents violents, survenus la veille, impliquant des forces de défense du Burundi et des membres du groupe rebelle Red-Tabara.

Le procès des quatre journalistes d'Iwacu est un exemple de l'instrumentalisation du système judiciaire par le régime au pouvoir dans le but d'étouffer la liberté d'expression de l'un des derniers médias qui parvient à garder son indépendance au Burundi malgré les pressions continues.

PRIEZ POUR EUX!
PRIEZ POUR LEUR LIBERATION!
ECRIVEZ LEUR!

Après avoir été interrogé par la justice en décembre 2015, le fondateur et directeur d'Iwacu, **Antoine Kaburahe**, a fui le pays craignant pour sa sécurité. Depuis le 22 juillet 2016, le journaliste d'Iwacu Jean Bigirimana est porté disparu. Il aurait été arrêté par des agents du Service national de renseignements (SNR) dans la ville de Bugarama.

Pour avoir fait des déclarations publiques au sujet de la disparition forcée de son mari, l'épouse de ce journaliste a reçu des menaces et a dû s'exiler à l'étranger.

Nombre de journalistes indépendants et autres défenseurs des droits humains burundais ont du faire de même ces cinq dernières années.

Pour leur écrire

ACAT-France—BURUNDI

Action NDV 2020

Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi, Egide Harerimana et Tércence Mpozenzi.

7, rue Georges Lardennois
75019 Paris

Nous leur transmettrons

CHINE

Wang Quanzhang

Le 27 avril 2020, l'avocat **Wang Quanzhang** a enfin pu retrouver son épouse et son fils à leur domicile pékinois, après quatre ans et demi de détention dont trois années au secret, deux semaines de quarantaine et une semaine d'assignation à résidence à 400km de sa famille. **Mais il reste privé de ses droits pour 5 ans.**

Avant son arrestation en août 2015, **Wang Quanzhang** travaillait pour le cabinet d'avocats Fengrui à Pékin. Il s'était spécialisé dans la défense de cas sensibles en Chine – dissidents politiques, journalistes, victimes de confiscation de terres, adeptes de Falun Gong...

Une grande rafle contre les avocats des droits humains a débuté en juillet 2015. **Wang Quanzhang** a été arrêté et détenu au secret durant plusieurs mois, sans accès à un avocat et sans aucune communication avec sa famille. En janvier 2016, les autorités ont annoncé qu'il était accusé de « subversion du pouvoir de l'État ». L'acte d'accusation de **Quanzhang** mentionne clairement ses activités de défense des droits humains, et notamment le fait qu'il ait protesté contre la torture de ses confrères avocats et fourni une assistance légale à des disciples de Falun Gong.

Les autorités chinoises s'en prennent aussi à ses proches et ses soutiens. Depuis l'arrestation de **Wang Quanzhang**, son épouse **Li Wenzu** a été souvent empêchée de délivrer des lettres à la Cour suprême réclamant le respect des procédures judiciaires entérinées par la loi chinoise. Les sept avocats successifs choisis par sa famille pour le représenter ont tour à tour été intimidés, harcelés, voire radiés du barreau et arrêtés.

PRIEZ POUR LUI!
PRIEZ POUR QU'IL RECOUVRE SES DROITS!
ECRIVEZ LUI!



Li Wenzu fait partie des « épouses 709 », celles dont les maris ont été arrêtés lors de la répression du 7 juillet 2015. Face au caractère arbitraire des détentions et au non-respect des procédures légales, ces femmes ont constitué un réseau de soutien. Elles ont multiplié les actions pour mieux dénoncer les manquements à la loi du régime chinois.

Ce n'est qu'en 2019 que **Li Wenzu** a pu rendre visite à son mari, pour la première fois en quatre ans. L'apparence et le comportement de ce dernier indiquaient clairement qu'il subissait des actes de torture, aux conséquences dramatiques.

Même libéré et de retour auprès de sa famille, la situation de **Wang Quanzhang** n'est pas réglée. Wang Quanzhang doit désormais être soumis à une nouvelle période de quarantaine, cette fois-ci à son domicile de Pékin. La surveillance policière sous laquelle se trouve l'avocat depuis sa libération risque de perdurer.

Pour lui écrire

ACAT-France—CHINE

Action NDV 2020

Wang Quanzhang
 7, rue Georges Lardennois
 75019 Paris

Nous transmettrons

CHINE

Chen Qiushi et Fang Bin



Depuis le 6 février 2020, **Chen Qiushi et Fang Bin** ont disparu, sans doute arrêtés et mis au secret pour avoir voulu alerté et documenté la vie à Wuhan depuis le déclenchement de l'épidémie du coronavirus.

Chen Qiushi est un avocat des droits humains, qui, face à l'ampleur prise par l'épidémie du coronavirus, a décidé d'embarquer dès le 23 janvier à bord d'un train en partance pour Wuhan juste avant la mise en quarantaine de la ville. Son objectif : témoigner de la réalité de l'épidémie. Il sillonne les hôpitaux de la ville pour rendre compte du chaos ambiant. Sur les réseaux sociaux, il est suivi par plusieurs centaines de milliers de personnes. Dans sa dernière vidéo, diffusée en direct le 4 février, Chen Qiushi interviewait un résident de Wuhan dont le père était décédé du coronavirus. Depuis le 6 février 2020, ses proches sont sans nouvelles de lui et son compte sur le réseau social Weibo a été supprimé.

Fang Bin est un ancien homme d'affaires et habitant de Wuhan. Il avait lui aussi décidé de défier la censure mise en place par les autorités pour faire toute la transparence sur la crise affectant sa ville. Son premier reportage vidéo date du 25 janvier. Il documente la surcharge des hôpitaux et publie notamment des images des corps des victimes de la maladie, empilés dans des bus transformés en corbillards de fortune. Au début du mois, la police vient frapper chez lui pour le placer « en quarantaine ». Il refuse et se voit confisquer une partie de son équipement électronique. Le 9 février 2020, il a été arrêté à son domicile par des policiers en civil sans aucun mandat. Aucune information n'a depuis été fournie à ses proches.

**PRIEZ POUR EUX!
PRIEZ POUR LEUR LIBERATION!**

Chen Qiushi et Fang Bin sont tous les deux journalistes-citoyens, un terme signifiant qu'ils ne disposent pas d'une accréditation officielle délivrée par les autorités et ne sont rattachés à aucun média d'Etat. Ils ont décidé de filmer ce qui se passait à Wuhan, berceau de l'épidémie du coronavirus et de poster leurs vidéos sur WeChat (un service de messagerie chinois), YouTube ou Twitter. Ils documentaient l'inquiétude et la colère des habitants de Wuhan face à la gestion de la crise sanitaire par les autorités chinoises, la mauvaise prise en charge des patients, un personnel de santé épuisé, la mise en quarantaine forcée, des corps dans les couloirs des hôpitaux... Autant d'images qui n'apparaissent pas dans les médias traditionnels, strictement contrôlés par le Parti communiste. Sur les réseaux sociaux, le pouvoir fait face à une fronde inhabituelle, accusé d'avoir tardé à réagir au déclenchement de l'épidémie tout en entravant la liberté d'expression. La mort au début du mois de février d'un médecin de Wuhan, Li Wenliang, a alimenté la colère populaire. Il avait été parmi les premiers à donner l'alerte sur le virus et avait été réprimandé par la police qui l'accusait de propager des rumeurs.

Mis au secret il est impossible de leur écrire.

Pour les soutenir vous pouvez cependant:

Téléchargez ce modèle de [lettre](#), personnalisez-la avec vos coordonnées et adressez-la à l'ambassadeur de Chine auprès des Nations unies.

- Partagez : Tweetez, postez sur Facebook, faites le savoir autour de vous !

CONGO

Celeste Nlemvo Makela, Parfait

Mabiala, Franck Donald

Saboukoulou, Guil Ossebi et Meldry

Dissavoulou

Entre le 23 novembre 2019 et le 22 décembre 2019, **cinq jeunes activistes** de la société civile congolaise ont été arrêtés pour « *atteinte à la sécurité intérieure de l'État* », une accusation extrêmement vague régulièrement utilisée par le régime pour mettre en prison ses dissidents. Ils sont détenus arbitrairement à la maison d'arrêt de Brazzaville depuis cette date, pour avoir exercé pacifiquement leur liberté d'expression.

Ils étaient dans le viseur des autorités congolaises depuis longtemps qui leur reprochent de communiquer sur les réseaux sociaux des messages de soutien à la démarche électorale d'Andrea Ngombet – activiste et opposant au régime de Denis Sassou Nguesso.

Alors que toute liberté provisoire leur est refusée, il semblerait qu'ils aient comparu devant un juge d'instruction le 30 janvier dernier, ce qui est hors délai selon le droit congolais.

L'ACAT-France se préoccupe des conditions de détention de ces cinq jeunes, dans un pays où l'usage de la torture et des mauvais traitements est courant, notamment à l'encontre des personnes soupçonnées de critiquer le régime en place.

PRIEZ POUR EUX!

PRIEZ POUR LEUR LIBERATION!

ECRIVEZ-LEUR!



A l'approche de l'élection présidentielle de 2021 – à laquelle le président Denis Sassou Nguesso, âgé de 76 ans, sera à nouveau candidat – leur détention pour « *atteinte à la sécurité de l'État* » apparaît comme un signal négatif adressé à la société civile congolaise, à sa jeunesse tout particulièrement, et à tous ceux qui voudraient faire usage de leur liberté d'expression pour critiquer pacifiquement les autorités au pouvoir et/ou pour promouvoir des mouvements et partis d'opposition.

Le régime de Denis Sassou Nguesso – qui cumule plus de trente-cinq ans de pouvoir – a en effet très peur que la jeunesse congolaise se mobilise et se coordonne pour demander l'alternance politique dans le pays. Le régime est par conséquent extrêmement vigilant des initiatives qui peuvent être prises et casse toute velléité de prise de position pouvant faire adhérer la jeunesse à des dynamiques anti-régimes. La justice est particulièrement instrumentalisée pour réduire au silence les adversaires politiques de Denis Sassou Nguesso.

Pour leur écrire

ACAT-France—CONGO

Action NDV 2020

Celeste Nlemvo Makela, Parfait Mabiala,
Franck Donald Saboukoulou, Guil Ossebi et
Meldry Dissavoulou

7, rue Georges Lardennois
75019 Paris

Nous transmettrons

EGYPTE

Eman al-Hewl et Hossam Ahmed

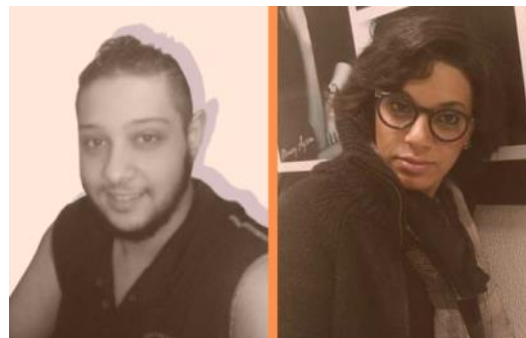
Dans un contexte de répression quasi-permanente depuis 2013, **Eman Al-Helw et Hossam Ahmed** sont arrêté.es le 28 février 2019, comme 70 autres personnes, dans le cadre d'une campagne d'arrestations de masse. Cette dernière a été déclenchée en répression des critiques exprimées sur l'action du gouvernement sur les réseaux sociaux et des appels à manifester en raison d'un accident de train en gare de Ramsès au Caire qui a fait 22 morts et 43 blessés le 27 février 2019.

Eman, actrice, et **Hossam**, homme transgenre, sont des défenseur.es des droits humains, notamment des droits des membres de la communauté LGBTQI+. Iels ont d'abord été détenu.es pendant quatre jours dans un lieu inconnu avant d'être présenté.es devant le procureur de la sécurité d'État le 4 mars 2019, au motif de participation au soutien d'une organisation terroriste et d'utilisation de comptes Facebook personnels pour commettre un crime puni par la loi. Le 3 mars 2020, le procureur a une nouvelle fois décidé du renouvellement de la détention d'**Eman Al-Helw et Hossam Ahmed** pour 45 jours additionnels.

Le 18 mars 2019, les autorités pénitentiaires ont forcé **Eman et Hossam** à subir un examen physique complet, notamment de leurs parties génitales, par des médecins d'un hôpital, contre leur volonté et sans aucun fondement médical, ce qui constitue une violation flagrante de leur intégrité physique et mentale. **Hossam** était par ailleurs en possession d'un certificat médical délivré par un hôpital décrivant sa situation et la thérapie hormonale induite par son processus de transition, précisant également qu'il n'avait encore subi aucune opération. En conséquence, cet examen était absolument injustifié. **Hossam** s'est également vu refuser l'accès à sa thérapie hormonale par les autorités égyptiennes depuis son arrestation.

PRIEZ POUR LELS!

PRIEZ POUR LEUR LIBERATION!



Les forces de police en Égypte pratiquent couramment des examens forcés, anaux comme corporels, particulièrement sur les personnes issues de la communauté LGBTQI et ainsi que sur des militantes. Ces pratiques sont reconnues comme « *une forme de traitement cruel, dégradant et inhumain qui peut équivaloir à de la torture* » selon plusieurs experts et mécanismes des Nations.

Eman Al-Helw et Hossam Ahmed sont également constamment soumis à différentes formes de harcèlement physique ou d'abus psychologiques. Depuis leur premier jour de détention, iels sont détenu.es dans une cellule souterraine dans un commissariat de police, sans accès à l'air extérieur ou à la lumière du soleil. En raison de leur identité de genre/orientation sexuelle, les autorités égyptiennes considèrent qu'iels ne peuvent se mélanger à « la population normale » et ont refusé de les transférer dans une prison.

Pour leur écrire

ACAT-France—EGYPTE

Action NDV 2020

Eman Al-Helw et Hossam Ahmed

7, rue Georges Lardennois

75019 Paris

Nous transmettrons

ETATS-UNIS

David A. Sneed

David A. Sneed a 58 ans et est dans les couloirs de la mort de l'Ohio depuis maintenant 34 ans. Il sait depuis 2017 qu'il sera exécuté. Une première date d'exécution a été programmée pour le 1^{er} août 2018, reportée au 9 décembre 2020.



En principe, les personnes condamnées à mort ont les mêmes droits que les autres détenus, garantis par les Règles Nelson Mandela. Les États-Unis violent pourtant plusieurs de ces normes minimales dans la plupart de ses couloirs de la mort et la situation de **David** s'apparente à de la torture à plusieurs titres :

L'isolement cellulaire prolongé : Les 141 condamnés du couloir de la mort de l'Ohio sont maintenus au minimum 20h par jour à l'isolement cellulaire, souvent plus. Un isolement cellulaire prolongé, pour une durée indéterminée et excédant 15 jours est constitutif de peine ou traitement cruel, inhumain ou dégradant voire, selon les cas, de torture.

D'autres conditions de détention indignes à relever et dénoncer : Les condamnés ne sont autorisés à sortir à l'air libre qu'une heure par jour, seulement cinq fois par semaine. Ils n'ont droit qu'à deux visites, sans contacts physiques, deux fois par mois et pour une durée maximum de 4 heures. Plusieurs condamnés ont déjà indiqué que la prison était sale, vieille et très vétuste. En conséquence, nombre de condamnés tomberaient malades. Certains ont trouvé des rats morts. L'eau est impropre à la consommation.

Le syndrome du couloir de la mort : Il s'agit des troubles psychologiques qui surviennent dans le couloir de la mort du fait de l'incertitude et de l'angoisse constantes dans la perspective de l'exécution. Dans le cas de **David**, cette ombre plane sur lui très concrètement depuis 3 ans.

Il s'avère que **David Sneed** souffre d'une maladie mentale et a des troubles cognitifs qui frisent la déficience intellectuelle. On lui a diagnostiqué « un trouble bipolaire maniaque sévère et un trouble schizo-affectif impliquant des hallucinations et des délires ». Son QI est nettement inférieur à la moyenne. A son procès, deux psychiatres ont convenu que sa maladie mentale et ses capacités intellectuelles réduites l'empêchaient de comprendre la criminalité de ses actes. **David** a également souffert de sévices physiques et sexuels et de négligence graves dans son enfance.

L'ensemble de ces circonstances atténuantes auraient dû empêcher sa condamnation à mort et, en tout état de cause, devraient interdire son exécution.

Il est illégal d'exécuter une personne atteinte de déficience intellectuelle et/ou de maladie mentale aux Etats-Unis. Néanmoins, comme **David** peut sembler stabiliser par les psychotropes qu'il prend, cela permet aux autorités d'ignorer ces questions.

Pour lui écrire (en anglais) :

David Sneed A192040
Chillicothe Correctional Institution
PO Box 5500
Chillicothe, OH 45601
Etats-Unis

PRIEZ POUR LUI
PRIEZ POUR QU'IL NE SOIT PAS EXECUTE ET POUR
SES CONDITIONS DE DETENTION!
ECRIVEZ LUI!

GABON

Bertrand Zibi Abeghe



En pleine campagne pour l'élection présidentielle d'août 2016, alors que le candidat sortant Ali Bongo est en déplacement dans le département du Haut-Ntem, **Bertrand Zibi Abeghe**, alors député du PDG (parti au pouvoir), décide, le 23 juillet 2016, de démissionner publiquement de ce parti et devant Ali Bongo, en plein meeting. Un mois plus tard, dans la nuit du 31 août 2016, le jour de la proclamation des résultats controversés de la présidentielle donnant Ali Bongo vainqueur après un processus électoral non transparent, Bertrand Zibi Abeghe, est arrêté au sein du quartier général du candidat de l'opposition Jean Ping. Il passe les quatre premiers jours de sa détention à la Direction générale des recherches, où il est maintenu au secret. Il subit alors des violences. Il est ensuite transféré à la prison centrale de Libreville.

Le 25 septembre 2017, après huit mois de détention provisoire, la justice gabonaise indique à **Bertrand Zibi Abeghe** qu'il est poursuivi pour « *détention illégale d'une arme à feu*, « *non-assistance à personne en danger* » et « *crime contre la paix publique* ». Sa dernière rencontre avec le juge date de mai 2018.

PRIEZ POUR LUI
PRIEZ POUR SA LIBERATION!
ECRIVEZ LUI!

Bertrand Zibi Abeghe est un prisonnier politique, détenu pour avoir voulu démissionner du parti au pouvoir devant le président de la République Ali Bongo, en pleine campagne électorale. Il a été bastonné à plusieurs reprises en détention, enchaîné, encagoulé. Il a ensuite été placé à l'isolement. Ses avocats, qui lui ont rendu visite l'ont trouvé hagard, marchant avec difficulté et le corps couvert d'hématomes. Il leur a indiqué qu'il n'avait ni bu ni mangé depuis trois jours. Une plainte pour torture a été déposée par ses avocats. Cette plainte a été rejetée sans justification. A différentes reprises, **Bertrand Zibi Abeghe** a été privé d'eau et de nourriture plusieurs jours d'affilé. Il a également fait l'objet de mesures disciplinaires injustifiées dont des enfermements à l'isolement dans une cellule sans lumière ayant seulement quelques trous d'aération; cellule où la température est extrêmement élevée. Aujourd'hui, **Bertrand Zibi Abeghe** est détenu depuis bientôt 4 ans au sein du quartier disciplinaire appelé « C.A » en compagnie d'environ 90 autres détenus. En juillet 2019, il a été jugé et condamné à 6 ans de prison. Il a fait récemment une demande de remise en liberté mais la cour d'appel de libreville a refusé de se prononcer, se déclarant incompétente. Sa décision a été rendue le 24 février 2020, le dossier a été renvoyé à une audience ultérieure.

Pour lui écrire

ACAT-France—GABON

Action NDV 2020

Bertrand Zibi Abeghe

7, rue Georges Lardennois

75019 Paris

Nous transmettrons

MEXIQUE

Les frères Juan Antonio, Jesús Iván et Adrián Figueroa Gómez



Depuis 2006, le Mexique traverse une très grave « crise des droits humains ». La « guerre contre la délinquance organisée » des gouvernements successifs n'a fait qu'ajouter des violations massives des droits humains à la violence des cartels et autres bandes criminelles.

La population civile est prise en étau. Les catégories les plus vulnérables (jeunes de quartiers pauvres, femmes, autochtones, migrants) paient le plus lourd tribut. Homicides, torture, arrestations arbitraires, disparitions, exécutions extrajudiciaires, etc. Tous les chiffres sont alarmants.

D'une manière générale, les autorités, souvent corrompues, ne mènent pas d'enquêtes sérieuses. Le taux d'impunité des violations des droits humains est d'environ 98 %.

C'est dans ce contexte que le 18 janvier 2012, les 3 frères **Juan Antonio, Jesús Iván et Luis Adrián (alors mineur) Figueroa Gómez** ont été embarqués, sans mandat d'arrêt, par la police du ministère public de Chihuahua. Ils ont été détenus au secret, torturés et présentés aux médias comme les membres d'un gang de racket. Le plus jeune frère a finalement été libéré en août 2013, les deux autres en juin 2014.

Dans les trois cas, les tortures ont été établies. Pourtant, la plainte déposée à l'encontre des policiers n'avance pas. Les frères et leur famille sont sans cesse menacés et intimidés pour les obliger à renoncer à poursuivre les tortionnaires et à abandonner leur plainte.

Des mesures de protection ont été demandées à l'Unité d'attention aux victimes du ministère public et à la Commission des droits de l'homme de Chihuahua. Cependant, même cette dernière ne remplit pas ces obligations et aurait fait du chantage à la famille, qui si elle veut obtenir un hébergement en sécurité dans une autre ville, doit renoncer à l'accompagnement de l'ONG Centre des droits humains *Paso del Norte* qui la soutient depuis le début.

Pour leur écrire

Para los hermanos Figueroa Gómez C.
Centro de Derechos Humanos Paso del Norte
Independencia No. 7073 Col. Lino Vargas C.P.
32663, Ciudad Juárez, Chihuahua MEXIQUE

**PRIEZ POUR EUX
PRIEZ POUR QUE JUSTICE SOIT RENDUE!
ECRIVEZ-LEUR!**

VIETNAM

Nguyen Van Hoa



Nguyen Van Hoa est un jeune journaliste citoyen, qui a notamment travaillé en tant que vidéaste pour *Radio Free Asia*, un média d'information indépendant sur l'Asie et les droits humains. Il a été arrêté le 11 janvier 2017 par la police de Ha Tinh, au Nord du pays, pour « abus des libertés démocratiques portant atteinte aux intérêts de l'Etat, aux droits et intérêts légitimes des organisations et des citoyens ». En réalité, s'il est condamné à 7 ans de prison, c'est pour avoir publié des vidéos de manifestations liées au scandale de Formosa.

Le groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire estime que « la privation de liberté de **Nguyen Van Hoa** est arbitraire » et a demandé au Vietnam de le libérer et de lui accorder des réparations pour les préjudices subis.

A plusieurs reprises depuis 2018, ce journaliste citoyen a tenté de porter plainte pour des actes de torture perpétrés en détention provisoire et après sa condamnation. En représailles, il a été passé à tabac par des gardiens de la prison d'An Diêm où il a été transféré à 500 kms de sa famille et envoyé à l'isolement entre mai et septembre 2019.

Durant cette période, **Hoa** a été sous surveillance vidéo permanente, interdit de sortir de sa cellule et privé de lumière naturelle. Les gardes l'ont également menacé de lui couper les tendons des jambes.

**PRIEZ POUR LUI!
PRIEZ POUR SA LIBERATION!
ECRIVEZ LUI!**

Le 14 septembre dernier, il rejoignait finalement le bloc des prisonniers de conscience de la prison d'An Diem. Depuis, **Hoa** souffre d'otites et éprouve des difficultés à avaler, à mâcher et à entendre. Sa famille s'inquiète de son état de santé et demande le soutien des organisations internationales pour obtenir sa libération.

Bien que sa détention ait été reconnue comme « arbitraire » par des experts onusiens, il continue de subir menaces et mauvais traitements derrière les barreaux.

Pour lui écrire

ACAT-France—VIETNAM

Action NDV 2020

Nguyen Van Hoa

7, rue Georges Lardennois

75019 Paris

Nous transmettrons

Ecrivez aux victimes dans leur langue maternelle

Parmi les victimes que nous soutenons, certains lisent et comprennent le français: Agnès Ndirubusa, Christine Kamikazi, Egide Harerimana, Térance Mpozenzi et Adolphe Masabarakiza ; Bertrand Zibi Abeghe; Celeste Nlemvo Makela, Parfait Mabilia, Franck Donald Saboukoulou, Guil Ossebi et Meldry Dissavoulou.

Pour tous les autres, vous trouverez ci-dessous la traduction d'une phrase de soutien dans leur langue maternelle. N'hésitez pas à ajouter ces quelques mots aux lettres que vous envoyez!

« Je suis en pensée avec vous et vous souhaite force et courage dans cette épreuve. »

En espagnol pour les frères Juan Antonio, Jesús Iván et Luis Adrián Figueroa Gómez :

Mis pensamientos estan con usted
Y les mando fuerza y coraje en esta prueba.

En vietnamien pour Nguyen Van Hoa

Với toàn tâm ý, tôi cầu chúc cô nghị
lực và lòng dũng cảm để vượt qua thử thách này

En mandarin pour Wang Quanzhang, Chen Qiushi et Fang Bin

我的心与你同在，这项事业我会全力支持你。

En arabe pour Samar Badawi et Eman al-Hewl & Hossam Ahmed

حتى ولو كنت بعيداً عنك أنت دائماً بأفكاري و مشاعري،
اتمنى لك الصبر و طول البال خلال هذه المرحلة الصعبة

En anglais pour David Sneed

My thoughts are with you and I wish you
strength and courage in this ordeal.